

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 18 octobre 2024.

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, M.COURTUAT, A.FERRET, B.BERGERON, , D.GRANDMONTAGNE, S.SAGUETON, D.BEAUMESNIL

Absents Excusés : R.SOUVIGNET a donné pouvoir à F.MASSARD, , M.T.MARTIN a donné pouvoir à I.VERDUN, A.LEROY-ARNAUD, , R.FORESTIER a donné pouvoir à B.BERGERON, H.BONCOMPAIN

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Benoît BERGERON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du Vendredi 18 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité

Adoption du Procès-Verbal du 30 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du mardi 31 Juillet 2024 est approuvé par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

Création du Poste d'Adjoint Administratif Principal

Il est proposé de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, cadre d'emplois : adjoint administratif, catégorie C, filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 20 Heures.

La nature des fonctions suivantes : Secrétariat de mairie, Agent Postal Communal, entretien des locaux justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.

Le contrat est prévu pour une durée de 24 mois.

Adopté à l'unanimité

Contrats d'assurance des risques statutaires.

Le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire. Il est proposé au conseil municipal de souscrire à la proposition suivante :

- Assureur : CNP - Relyens
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions applicables au 1er janvier 2025 :

- *Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :*



Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% de la base des prestations sur tous les risques : 6,73 %

- *Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :*

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% de la base des prestations sur tous les risques : 1,15 %

Adopté à l'unanimité

Tarif pour la location d'une salle (salle annexe au Conseil Municipal) à GRTGAZ

GRTGAZ représenté par Monsieur RAVIER Sébastien, Superviseur GRTGAZ souhaite disposer d'une salle dans le cadre de la suppression de la canalisation de gaz (antenne du Puy-en-Velay) lié au projet de déviation de la RN88 pour la durée des travaux prévus soit un mois tacitement renouvelable dans la limite de 6 mois.

Il est proposé de louer la salle 200,00 € par mois charges comprises pour un mois tacitement renouvelable dans la limite de 6 mois

11 voies favorables et 1 abstention

Décision sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Suite à la consultation du public du lundi 23 septembre au vendredi 4 octobre 2024 concernant la création d'une zone d'accélération des Enr sur la commune de Saint-Hostien.

Un document a été distribué à l'ensemble des habitants de la commune et il était offert au public de donner un avis favorable ou défavorable à la zone d'accélération en photovoltaïque au sol sur la parcelle C1202 d'une surface d'environ de 7ha. Trois moyens d'expression ont été proposés à savoir, un questionnaire en ligne, un dépôt de questionnaire en mairie dans une urne, un livre de doléance disponible en maire.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la population, au regard des retours de la consultation est favorable pour classer la parcelle C1202 en zone d'accélération pour les énergies renouvelables en photovoltaïque.

54 personnes ont donné leur avis à la consultation dont 11 qui ont exprimé un avis défavorable à la création de la zone d'accélération.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer par rapport à la création de cette zone d'accélération pour les énergies renouvelable photovoltaïque.

Adopté à l'unanimité

Benoit BERGERON, secrétaire de séance

Isabelle VERDUN, maire de St Hostien

